

Sons d'Cloches

Journal municipal

120 rue des Églises, Kinnear's Mills, (Qc) G0N 1K0



Septembre 2022

- La Municipalité vous informe
- Projet CPE
- Lancement MADA & PFM

Photo : Gilbert Fiset

Vous pouvez consulter les éditions du «Sons d'Cloches» sur le site internet de la municipalité.



KINNEAR'S MILLS
Municipalité



418 424-3377



418 424-3015



info@kinnearsmills.com



www.kinnearsmills.com

Sons d'Cloches

Septembre 2022

Table des matières

Mot du maire.....	2
La municipalité vous informe.....	3-4-5-6-7-8-9
Numéros de téléphone importants à retenir.....	9
CPE à Kinnear's Mills + informations	10
Lancement officiel MADA et PFM.....	11
Avis public.....	12
Fauchage du bord des chemins.....	13
Recherche de terrain.....	14
Informations importantes.....	15
Retour fête de la pêche.....	16
Festival Celtique.....	17
Visite de prévention résidentielle.....	18-19
Avis important - Feux d'artifices.....	20
Relais pour la vie.....	21
Déneigement.....	22

Vidange des fosses septiques

La municipalité a fait les démarches afin d'obtenir un tarif collectif réduit pour la vidange des fosses septiques, soit 182 \$ plus les taxes pour la vidange de chaque fosse septique (750 ou 850 gallons) durant la semaine du 24 au 28 octobre 2022.

Service sanitaire Denis Fortier vous demande de faire le paiement par carte de crédit ou de vous déplacer au bureau au 3878 boulevard Frontenac Est Thetford Mines G6H 4G2 pour faire le paiement.

Si vous voulez profiter de ce tarif réduit, vous êtes priés d'avertir la coordonnatrice soit avant le 14 octobre 2022, en téléphonant au bureau municipal au 418 424-3377, afin qu'elle puisse communiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone à l'entrepreneur qui se chargera de ce travail.

Veuillez noter que les couvercles des fosses septiques doivent être complètement dégagés de la terre qui les recouvre, si c'est le cas.

Mot du Maire

NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM



Le 6 juin dernier, à sa séance ordinaire du conseil, la Municipalité de Kinnear's Mills a confié la direction général par intérim à Mme Alexandra Gosselin. Elle occupera ce poste à temps partiel du 7 juin au 6 septembre. Par la suite elle occupera à temps plein le poste de directrice générale par intérim jusqu'au départ à la retraite de Mme Claudette Perreault (Directrice générale - secrétaire trésorière).

Ayant un certificat en droit de formation, Mme Gosselin a occupé le poste de technicienne en droit (services des affaires juridiques) au sein de la Ville de Thetford et a fait du remplacement au service financier au palais de justice de St-Joseph de Beauce.

Pour moi cette embauche représente une nouvelle importante pour l'avenir de la Municipalité de Kinnear's Mills. Le conseil et moi-même sommes bien heureux d'accueillir Mme Gosselin à titre de directrice générale par intérim. Sa vision profitera au rayonnement de la municipalité. Sa compréhension des enjeux municipaux sera également un atout en matière de service aux citoyens.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marquis Bédard'.

Marquis Bédard, Maire



KINNEAR'S MILLS
Municipalité

La municipalité
vous informe

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

ADOPTION D'UN MODE DE FONCTIONNEMENT ÉQUITABLE POUR LA VENTE DES TERRAINS MUNICIPAUX RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se dissocier de la vente des terrains.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que les terrains soient utilisés pour construire des résidences afin de vitaliser le noyau villageois.

Il est proposé par M. Roger Gosselin

Appuyé par M. Robert Sanfaçon

DE DÉTERMINER des pénalités en cas de non-construction ;

- À partir de l'acte de vente, le propriétaire du dit terrain aura deux ans pour terminer les travaux de construction de la résidence, au-delà de cette date, une pénalité de 1500 \$ sera facturée à l'acheteur à l'an un et deux. Une pénalité de 3000 \$ sera ensuite facturée à partir de l'an trois et pour toutes les années subséquentes.

- La municipalité se nomme première acheteuse si le propriétaire décide de vendre le terrain sans y avoir construit une résidence au coût acheté lors de la transaction.

- Attribution du mandat de ventes à un courtier immobilier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE LIGNAGE (RUES, TRAVERSES DE PIÉTON, LIGNES D'ARRÊT)

ATTENDU QUE des travaux de lignage seront effectués et que par endroit un rafraichissement du marquage de la chaussée est recommandée :

ATTENDU QUE la municipalité a invité deux entreprises à soumettre des prix à cet effet ;

ENTREPRISE	\$ (taxes en sus)
Permaligne Inc	2890,00\$
Durand Marquage et Associés Inc	5352,00\$

Il est proposé par M. Carl Dubois
Appuyé par Mme Marisol Brochu

D'AUTORISER l'inspecteur en voirie, monsieur David Hogan la dépense de 2890 \$ plus taxes pour des travaux de lignage et de rafraîchissement du marquage de la chaussée à l'entreprise Permaligne Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE 2022

La municipalité ayant reçu les soumissions suivantes :

Pavage Lagacé 2020: Chlorure de calcium liquide 35% : 0.38 \$/ litre;
Enviro Solution Canada Inc : Chlorure de calcium liquide 35% : 0.2976 \$ /litre.
(Les taxes en sus).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'achat soit fait auprès de Enviro Solution Canada Inc. pour 77 000 litres de calcium liquide au coût de 22 915,20 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

Attendu que le conseil municipal juge nécessaire l'installation d'un deuxième afficheur de vitesse sur son territoire;

Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 4 991 \$ plus taxes pour l'achat d'un afficheur de vitesse chez Trafic Innovation inc.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

EMBAUCHE DE MME ALEXANDRA GOSSELIN À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le départ pour un temps indéterminé de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une directrice générale par intérim jusqu'au retour de Mme. Claudette Perreault ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon

QUE le conseil municipal nomme Mme Alexandra Gosselin pour agir à titre de directrice générale par intérim à compter du 7 juin 2022 jusqu'au retour de Mme. Claudette Perreault.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les procès-verbaux ou tout autre document en lien avec les affaires courantes de la municipalité.

OCTROI DU CONTRAT POUR LA REFONTE DU SITE WEB ET LE CONSEIL SANS PAPIER

Considérant que la Municipalité de Kinnear's Mills désire moderniser son site internet afin d'offrir un service plus efficace à ses citoyens en permettant à ceux-ci de remplir des formulaires en ligne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Kinnear's Mills souhaite implanter un conseil sans papier afin d'organiser les documents de travail et d'améliorer le partage de l'information ;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu qu'une seule soumission puisqu'il n'y a pas de comparable en région ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marisol Brochu d'octroyer le contrat à Numérique.ca pour un montant de 2400\$ plus taxes par année.

ENTENTE AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU Canada (PSSPA)

Considérant QUE le projet initial de pavillon couvert se trouvait sur le terrain de la rue Guy ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation d'un centre de la petite enfance sera situé à proximité du pavillon couvert sur le terrain de la rue Guy ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Carl Dubois de mandater Mme Josyane Dufresne-Dubois afin d'annuler l'appui financier de Développement économique Canada pour le projet de pavillon couvert.

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE RECHARGEMENT GRANULAIRE DU 4^e RANG ET ROUTE MONFETTE

L'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres pour le rechargement granulaire du 4^e rang et route Monfette s'est faite le 26 mai à 11 h 02. Deux soumissions ont été déposées, soit :

Maxi-Paysage Inc., situé au 492, rue Laurier, Saint-Apollinaire;
Pavage Centre Sud du Québec inc, situé au 345, rue Cartier, Victoriaville;

SOUMISSIONNAIRE	Montant (Avant taxes)	Total (Avant taxes)
Maxi-Paysage Inc.	847 456,00 \$	974 362,54 \$
Pavage Centre Sud du Québec inc.	453 060,00 \$	520 905,74 \$

Attendu que le devis d'appel d'offres no 20200226, les addendas, les annexes, le bordereau de soumission, tous les autres documents relatifs à l'appel d'offres ainsi que la présente résolution fasse foi de contrat intervenu entre les parties;

Il est proposé par M. Robert Sanfacon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De conclure avec Pavage Centre-Sud du Québec inc. au prix de 453 060,00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

FACTURATION POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATIONS DU RÉSERVOIR SUR LE CAMION D'INCENDIE

ATTENDU QUE le réservoir d'eau de l'auto pompe du service intermunicipal incendie est brisé;

ATTENDU QUE le service intermunicipal incendie a demandé une offre de service à Soudure Plastique Québec;

ATTENDU QUE l'offre de service de Soudure Plastique Québec au montant de 9 850.00 \$ plus taxes a été acceptée par le service intermunicipal incendie;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'autoriser notre portion de la dépense (28%) du montant de 9 850.00 plus taxes pour effectuer la réparation sur le réservoir du camion incendie;

INSTALLATION DES DOS D'ÂNE SUR LA RUE DE L'ÉGLISE ET DES FONDATEURS

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire faire ralentir la circulation sur les rues des Églises et des Fondateurs ;

Il est proposé par M. James Allan et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité installe des dos d'âne sur la rue des Églises, près du pont et sur la rue des Fondateurs, face aux 270 et 271 rue des Fondateurs ;

INSTALLATION DU NOUVEAU LIMITATEUR DE VITESSE SUR LE COIN DE LA RUE DES FONDATEURS ET PLACE HARRIET-WILSON

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire faire ralentir la circulation sur la rue des Fondateurs;

Il est proposé par M. Carl Dubois et **RÉSOLU** unanimement que la municipalité installe le nouveau limiteur de vitesse au coin des rues des Fondateurs et Place Harriet-Wilson ;

SUIVI DU PROJET PRABAM (Document de réparations à faire sur le bâtiment municipal)

CONSIDÉRANT qu'un troisième plan a été élaboré par l'architecte Éric St-Laurent et présenté au membre du Conseil ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du rapport des travaux de réparation à faire sur le bâtiment municipal rédigé par M. Jean-Pierre Turgeon;

Il est Proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents que la municipalité accepte le plan no 3 élaboré par M. Éric St-Laurent et mandate MME Alexandra Gosselin afin d'obtenir des soumissions détaillées des coûts reliés à l'amélioration du bâtiment en façade ;

SUIVI CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX FAITS ET À FAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Houde, ingénieur à la firme Pluritec, mandaté par la municipalité, a besoin de plus d'information concernant notre demande afin de réaliser un plan des infrastructures projetées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que la surface de roulement soit en gravier, en prévoyant que l'asphaltage puisse avoir lieu un jour mais sans puisard;

CONSIDÉRANT que la démarche auprès d'Hydro-Québec est débutée, mais n'a pas été traitée à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que les fossés demeurent ouverts jusqu'à la construction complète des maisons dans le développement;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de mandater M. Gabriel Houde, ingénieur, afin de réaliser un plan des infrastructures projetées avec les informations libellées ci-haut

SUIVI CONCERNANT LA FERMETURE DES FOSSÉS DES RUE FONDATEURS ET DES ÉGLISES

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les fonds nécessaires afin de réaliser ce projet cette année;

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu une subvention pour le nouveau développement des Érables;

Il est proposé par MME. Joanne Labranche et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de refuser l'offre de service de Pluritec et de remettre ce projet à une année postérieure;

Suivi au niveau des travaux à réaliser dans les sentiers Osgood et Bailey (amélioration du balisage, ajouts de bornes, remplacement et réparation des traverses endommagées);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une soumission de 16 500 \$ afin de mettre à niveau les sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité dans les sentiers est primordiale et que certains belvédères et certaines passerelles méritent une attention particulière;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Turgeon est en arrêt de travail;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être terminé en priorité;

Il est proposé par MME. Marisol Brochu et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers présents de mandater MME. Alexandra Gosselin à embaucher quelqu'un afin d'effectuer la mise à niveau des sentiers de façon urgente et prioritaire;

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE MODIFICATION AUX DEVIS DE SANITAIRE FORTIER

ATTENDU QU'il devient de plus en plus difficile de finaliser les collectes journalières dans le secteur de la municipalité avec les restrictions inscrites au niveau du devis concernant les heures permises de collectes résidentielles et commerciales;

ATTENDU QUE Sanitaire Fortier est impactée par la rareté de la main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE Sanitaire Fortier désire conserver ses standards de qualités élevés en service client;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte d'adapter son devis avec Sanitaire Denis Fortier ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills conseille aux services sanitaires Denis Fortier de débiter la collecte matinale dans les rangs de la municipalité;

Il est proposé par Mme Marisol Brochu et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'abolir les clauses au contrat actuel limitantes au niveau des heures de collectes autant pour le volet résidentiel que commercial;

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509 ÉDICTANT L'AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA RUE DES ÉGLISES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement n° 509 au moins deux jours juridiques avant la présente ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renonce à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé avant l'adoption du règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marisol Brochu et appuyé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à la majorité des conseillers, d'adopter le règlement n° 509 concernant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Églises ;

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION DE PRECICOM CONCERNANT LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

ATTENDU QUE la municipalité désire protéger ses équipements informatiques;

ATTENDU QUE la municipalité désire moderniser les équipements informatiques;

Il est proposé par Mme Joanne Labranche et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition obtenue de PRECICOM afin d'installer des antivirus sur tous les postes de travail de la municipalité et de déployer Windows 365 sur les ordinateurs des employés;

Numéros de téléphone importants à retenir

Municipalité de Kinnear's Mills.....	418 424-3377
M.Marquis Bédard, maire.....	418 332-6036
M. David Hogan, inspecteur en voirie.....	418 424-0082
MME Anne-Sophie Lachance , inspectrice en bâtiment et en environnement.....	418 424-3377
Mme Alexandra Gosselin, directrice générale par intérim.....	418 424-0082
Local des aînés et des jeunes.....	418 424-0327
Mme Josyane Dufresne-Dubois , coordonnatrice en développement.....	418 424-3377

Permis pour feu:

M. Roger Gosselin.....	418 332-0825
M. Germain Payeur.....	418 424-3370/418 334-9737

Comités consultatifs:

M. Roger Gosselin, incendie, sécurité civile et voirie.....	418 332-0825
Mme Joanne Labranche, comité MADA-PFM, culture et patrimoine.....	418 424-3143
M. James Allan, culture et patrimoine, comité de dérogation et comm.anglophone.....	418 334-6812
M. Carl Dubois, aménagement,urbanisme et environnement.....	418 332-7076
Mme Marisol Brochu, loisirs et parc, coordination et communications.....	581 724-0085
M.Robert Sanfaçon, voirie,embellissement et sécurité civile.....	418-951-4972

PROJET D'UN SERVICE DE GARDE -CPE- À Kinnear's Mills

Grand chantier pour les familles

Depuis plusieurs années, des citoyens et citoyennes de Kinnear's Mills réclament un service de garde. Désirant offrir un milieu de garde structuré tout en évitant sa gestion, la municipalité a sollicité un partenariat avec le CPE La Tourniquette.

Le 18 mars dernier, Isabelle Lecours (députée de Lotbinière-Frontenac) a accordé 31 places au CPE la Tourniquette de Kinnear's Mills.

Dans ce partenariat, la municipalité s'engage à donner un terrain. La garderie sera la propriété du CPE La Tourniquette. **Le CPE est, par le fait même, en charge du financement, de la construction, de la gestion du personnel et des services destinés aux enfants.**

Mme Mélissa Rodrigue, directrice du CPE, a accepté le partenariat afin que la garderie soit tournée vers la nature. Le choix du site offert devait appartenir à la municipalité et offrir un environnement nature. Le terrain sur la rue Guy a été retenu, car il répondait à tous les critères.

Étape du projet en cours :

- Évaluation technique du terrain dans le but de délivrer le permis de construction.

La municipalité vous informera au fur et à mesure du développement du projet.

Remerciement à un bénévole

Le conseil municipal tient à remercier M. André Jobidon pour le travail effectué concernant les mises à jour du site internet de la municipalité, et ce, durant plusieurs années bénévolement. Merci d'avoir permis aux citoyens d'être informés via cette plateforme.

Collecte de matière résiduelle (poubelles)

À la demande de la compagnie Sanitaire Fortier, la collecte des poubelles débutera sur le territoire de la municipalité à partir de 4h am. La municipalité vous conseille donc de mettre votre contenant au chemin la veille.

Étude de la rivière Osgood

Des employés du groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) visiteront la zone de la rivière Osgood afin d'y récolter des informations écologiques. La prise de données impliquera que ces employés circulent sur des terres privées. La municipalité sollicite votre participation en acceptant de collaborer avec les personnes responsables du projet.



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)
ET MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)
ET DE SON PLAN D'ACTION 2022-2026
Municipalité de Kinnear's Mills**

Kinnear's Mills, le 6 septembre 2022 – La municipalité de Kinnear's Mills est fière d'annoncer la diffusion de sa Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés assortie de son plan d'action pour la période 2022-2026 lors du lancement officiel qui a eu lieu à l'édifice municipal de Kinnear's Mills le dimanche 28 août 2022 à 13 h.

La Municipalité concrétise ainsi son engagement à intégrer le réflexe « penser et agir famille et aîné » au sein de sa planification, de son administration et de ses projets. Les actions mises de l'avant permettront d'harmoniser les politiques, les services et les structures afin d'offrir un environnement sain, agréable et sécuritaire aux familles et aux aînés. Sa mise en œuvre vise aussi un milieu de vie de qualité propice aux échanges intergénérationnels, au vieillissement actif des aînés et aux saines habitudes de vie.

La mise à jour de la démarche MADA et de la politique familiale et des aînés de Kinnear's Mills a été soutenue financièrement dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés* du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* du ministère de la Famille. À ces subventions, s'est ajouté également un soutien technique offert par l'Espace MUNI.

Nous vous invitons à consulter notre politique et son plan d'action détaillé 2022-2026 à l'adresse Internet suivante : <https://www.kinnearsmills.com/> et à cliquer sur le lien *Vie communautaire*. Une brochure a été remise aux personnes qui étaient présentes à l'événement. Des copies seront disponibles au bureau municipal.

-30-

Source : Marie-France Dussault, chargée de projet, mfdussaultca@yahoo.fr



En partenariat avec :



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES

KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement numéro 509 concernant l'installation d'un panneau « arrêt » à l'intersection de la rue des Églises et des rues Guy et Trépanier entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain.
2. Une copie du règlement numéro 509 est disponible pour consultation au bureau municipal, 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Donné à Kinnear's Mills, ce 22 août 2022



Alexandra Gosselin

Directrice générale et secrétaire-trésorière

POURQUOI AVONS-NOUS RETARDÉ LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS MUNICIPAUX ?

Cette décision a été prise afin de favoriser la disponibilité des plantes mellifères afin que les « pollinisateurs » (incluant les abeilles) puissent mieux se préparer à la saison hivernale.

Avec un fauchage trop hâtif correspondant avec la dernière coupe de foin des agriculteurs, les abeilles qui sont déjà en préparation hivernale au mois d'août, se voyaient couper leur source de survie hivernale. C'est pour cette raison que la date de fauchage a été reportée à la fin août-début septembre.

Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, il ne resterait plus que quatre ans à l'homme.
(Albert Einstein)





Microbrasserie cherche terrain pour 2^e site de production

Je cherche un terrain pour construire un 2^e lieu de production pour la microbrasserie Griendel (griendel.com).

J'aimerais beaucoup faire ce projet dans le secteur ici ou j'habite aussi.

Nous cherchons un terrain:

- avec ou sans bâtiment existant, avec au moins 100 000 pi².
- idéalement près d'un cours d'eau.
- idéalement à Leeds, à Kinnear's Mills ou à Saint-Pierre.

Si vous êtes intéressé, ou avez des infos pour moi à ce sujet, juste à me contacter ici :
418-948-3449 (martin.parrot@gmail.com)

Martin Parrot
PDG, Griendel

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

Il est permis d'installer un abri ou un garage temporaire pour automobile aux conditions suivantes :

Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un seul garage ou abri temporaire conduisant ou servant au remisage d'automobile.

Hors de cette période, cet abri temporaire doit être complètement enlevé, incluant la structure.

Il est permis d'installer ce garage ou abri temporaire à 1,5 m (5 pieds) de l'emprise de la rue et d'une ligne de lot latérale. Cependant, aux intersections de rues, une distance minimale de 3 mètres (9,9 pieds) du bord de l'emprise doit être observée pour les premiers 15 mètres (49,2 pieds) afin de ne pas nuire à la visibilité et au déblaiement de la neige.

Ces abris doivent être fabriqués en toile ou matériel plastique montée sur une ossature métallique, plastique ou synthétique.

CONSTRUCTION - RÉNOVATION

Pour obtenir toutes les réponses à vos questions, pour prendre des renseignements ou pour déposer votre demande de permis, nous vous invitons à nous contacter dès maintenant. Le délai d'émission d'un permis est de trente (30) jours à compter de la date de réception de la demande présentée conformément au règlement de permis et certificat article 4.1.6.

Pour avoir des renseignements : 1-418-424-3377



Retour sur : La fête de la pêche 2022

À l'occasion de cet événement provincial du 6 et 7 juin 2022, la municipalité de Kinnear's Mills était fière d'accueillir plus de 1000 visiteurs sur son site enchanteur, aménagé près de la rivière Osgood. Parmi ceux-ci, 80 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre de la formation « Pêche en herbe » par Mathieu Wéra-Bussière où ils ont reçu une canne à pêche et un permis valide jusqu'à 18 ans afin de leur permettre de développer la passion de la pêche.

La municipalité de Kinnear's Mills souhaite remercier tous les bénévoles et le personnel qui ont fait de cet événement un succès sur toute « la ligne » !



Encore un énorme succès pour le Festival Celtique

Au nom d'Héritage Kinnear's Mills, je voudrais utiliser cette tribune pour remercier chacun et chacune qui ont fait du Festival celtique une véritable réussite. Merci aux membres de Héritage Kinnear's Mills, à tous les bénévoles, aux commanditaires et à la municipalité de Kinnear's Mills.

Un merci très spécial aux membres du conseil pour l'utilisation des espaces et des locaux. Merci aux citoyens de Kinnear's Mills de nous permettre d'utiliser 'notre' beau village!

Remerciement à Mme Samantha Lachance et M. Gilbert Fiset pour les photos prises lors du festival.





Conseil de prévention Visite de prévention résidentielle

Préambule :

Ayant fait les preuves de son efficacité, la prévention incendie résidentielle est présente depuis de nombreuses années à la MRC des Appalaches qui a à cœur la sécurité de ses citoyens. Pour cette raison, les effectifs des services de sécurité incendie pourraient se présenter à votre résidence pendant la période estivale et automnale afin de vérifier le bon fonctionnement de vos équipements. Bien que similaire, veuillez noter que les éléments inspectés peuvent varier selon les différents services de sécurité incendie de la MRC. Vous pouvez vous assurer que l'inspecteur est bien mandaté par la municipalité en lui demandant de s'identifier clairement. De plus, sachez que les inspecteurs ne tenteront jamais de vous vendre un produit ou un service.

Faits intéressants :

- 90 % des incendies mortels se produisent dans des bâtiments résidentiels où les avertisseurs de fumée sont non fonctionnels ou absents.
- Le monoxyde de carbone est un gaz inodore et incolore dégagé lors de la combustion d'un combustible. Chaque année, plusieurs centaines de personnes sont intoxiquées par ce gaz pouvant causer la mort.

Ces faits montrent l'importance d'avoir des avertisseurs fonctionnels dans chaque résidence. La visite des pompiers a donc pour but de vérifier la conformité des divers équipements assurant la sécurité des occupants sur le territoire.

Éléments inspectés :

Le département de prévention incendie de la MRC des Appalaches souhaite rappeler à ses citoyens l'importance des visites d'inspection résidentielle. Nous vous présentons un aperçu des éléments que les pompiers valideront lors de leur passage.

Les pompiers vérifient, entre autres, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumées. Nous devons nous assurer de la présence d'un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage y compris le sous-sol. Ils analysent également l'extincteur, advenant le cas où vous en avez un, ainsi que la présence d'un détecteur de monoxyde de carbone si un garage est annexé à la résidence ou s'il y a un appareil de chauffage à combustion. Par la suite, ils s'assurent qu'il y a un numéro civique visible en façade de la résidence.

Bon à savoir :

- › Les services de sécurité incendie effectuent l'inspection des municipalités sur un horizon de 5 ans afin de s'assurer de la conformité de vos appareils.
- › Un avertisseur de fumée doit être remplacé tous les 10 ans. Quant à elles, les piles devraient être changées 2 fois par année, au changement d'heure, si votre avertisseur fonctionne à batterie. Il est aussi possible de se procurer un appareil ayant une pile au lithium. Celle-ci a la même durée de vie que l'avertisseur de fumée et n'a pas à être remplacée.
- › Lorsque l'avertisseur de monoxyde est requis, il doit y en avoir un sur tous les étages où l'on retrouve des chambres.
- › Il existe des appareils pouvant détecter autant la présence de fumée que de monoxyde de carbone.
- › La présence d'un numéro civique visible facilite grandement le travail des intervenants d'urgence pour trouver l'adresse concernée.

Votre sécurité est un enjeu important pour nous, c'est pourquoi vous pourriez recevoir la visite de votre service incendie local. Une courte visite qui peut sauver des vies.

En cas d'urgence, nous vous rappelons qu'il ne faut surtout pas hésiter à contacter le 9-1-1.

Pour toute question, contactez-nous à prevention@mrcdesappalaches.ca



Un message de la prévention incendie de la MRC des Appalaches



Avis important

Consignes - Feux d'artifices

Puisque les feux d'artifice représentent un risque important d'incendie pour cette raison nous vous invitons à suivre les consignes suivantes.

Consignes à respecter :

- L'indice d'inflammabilité de la SOPFEU doit se situer au risque élevé ou moindre;
- Un équipement d'extinction est disponible à proximité (chaudière d'eau, tuyau d'arrosage, extincteur, etc.);
- La vitesse des vents doit être faible;
- L'activité doit se réaliser sur un terrain privé, avec l'autorisation du propriétaire;
- Le terrain précédemment mentionné doit être sans obstacle et d'une dimension minimale de 30m x 30m;
- Un adulte doit être présent pendant l'activité.

Pour toutes questions, veuillez contacter votre service d'incendie local ou l'agent de la prévention des incendies de la MRC Appalaches, monsieur Samuel Cliche (418) 334-6592 prevention@mrcdesappalaches.ca



D'autres nouvelles du



Cette année, le 11 juin dernier, avait lieu, en présentiel, le 16^e « Relais pour la vie » de Plessisville.

Pour notre part, nous en sommes à notre 14^e participation.

Ma famille et moi avons remis **4416\$**.

Les 50 équipes participantes (soit 30 de moins que les années antérieures) ont permis d'amasser un montant de **403 265\$** qui fut remis en totalité à la « Société canadienne du cancer ».

MERCI de continuer à nous remettre vos dons, canettes ou bouteilles consignées ainsi que l'achat de luminaires.

Tous ensemble pour la recherche.

Merci.

Lise Morency



NOUVELLE FORMATION À L'AUTOMNE 2022

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SOINS PALLIATIFS ET EN FIN DE VIE ET EN SOUTIEN DE LEUR PROCHE

Formation générale de 36 heures qui débutera le 12 septembre 2022
(à confirmer).

Formatrice responsable venant du milieu de la santé et de l'enseignement.

Détails, heures et endroit à venir.

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Albatros Thetford : 418 338-7777 (poste 54183)



MARCO RODRIGUE

DENEIGEMENT M.R.

Particulier et commercial

SECTEUR KINNEAR'S MILLS

418-333-1631

PRIX COMPETITIF

Calendrier municipal Octobre 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
	19h30 Séance du conseil					
9	10	11	12	13	14	15
	Bureau municipal fermé					
16	17	18	19	20	21	22
						
23	24	25	26	27	28	29
	Vidange des fosses septiques	Vidange des fosses septiques		Vidange des fosses septiques	Vidange des fosses septiques	
30	31					